



CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS CHANSON

Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Responsabilités et obligations du CNJF	3
3.	Caractéristiques générales de l'infrastructure.....	4
4.	Besoins techniques spécifiques :	4
5.	Besoins pour le jury.....	4
6.	Besoins en ressources humaines	5
7.	Proposition de méthodologie et des rendus des livrables	5
8.	Rétroplanning :	6
9.	Considérations finales.....	6

Remarque : L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

1. Préambule

Ce cahier des charges recense les besoins en matériel, ressources humaines, technique et infrastructures. Une réglementation générale et une réglementation spécifique sont établies pour chaque concours.

2. Responsabilités et obligations du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment :

- l'accueil, l'hébergement et la restauration ;
- le transport local ;
- un centre des médias ;
- les manifestations, y compris les cérémonies d'ouverture, de clôture ;
- le service médical ;
- la sécurité ;
- les assurances sur le territoire ;
- la promotion des Jeux de la Francophonie sur son territoire national ;
- l'accréditation ;
- la billetterie ;
- le protocole des Jeux.

Le CNJF doit mettre à disposition les infrastructures et le matériel technique qui répondent aux normes internationales. Le CNJF doit assurer les ressources humaines qualifiées pour l'encadrement des sites et des concours culturels.

a. Manuel technique

Un manuel technique du concours Chanson sera publié deux (2) mois avant les Jeux ainsi que le programme par le Responsable du concours Chanson.

b. Montage

Le CNJF est responsable de :

- la mise en place des équipes ;
- les montages techniques.

c. Catalogue

L'édition d'un catalogue sur toutes les disciplines artistiques sera réalisée à la fin des Jeux.

Ce catalogue doit être, en version numérique, illustré de visuels en haute définition. Il sera un outil de promotion et de référence pour les Jeux de la Francophonie et pour les artistes.

La même grille doit être appliquée par discipline pour les artistes dans un souci d'uniformisation et de clarté.

Ce catalogue comportera une introduction présentant le volet culturel des Jeux de la Francophonie dans l'Etat ou gouvernement hôte par les autorités de l'OIF/CIJF à Paris et celles de l'Etat ou gouvernement hôte. Il sera ensuite divisé en diverses sections, reprenant toutes les disciplines artistiques représentées dans l'Etat ou gouvernement hôte.

L'engagement d'un graphiste et d'un photographe est nécessaire pour l'édition de ce catalogue.

3. Caractéristiques générales de l'infrastructure

- Salle à rapport frontal avec gradins ou fauteuils ;
- Jauge de 1000 places minimum ;
- Accès véhicules artistes, accès livraison pour le matériel et accès public ;
- Dimensions :
 - Du fond de salle au nez de scène : 12 mètres minimum ;
 - Largeur à l'ouverture maximale du cadre : 8 mètres minimum ;
 - Hauteur libre : 6 mètres.
- Circulation :
 - Possibilité de circulation plateau / salle ;
 - Possibilité de circulation scène côté droit/ scène côté gauche hors plateau (pour faciliter les nombreuses entrées et sorties des groupes et de l'animateur) ;
 - Plancher de scène plat.
- Hauteur plateau / sol de la salle : 1 mètre minimum ;
- Draperie : 1 rideau d'avant-scène au minimum ;
- Plusieurs loges de dimensions suffisantes pour accueillir simultanément plusieurs équipes artistiques + boissons gobelets, poubelles et sanitaires à proximité ;
- Un « foyer », une salle ou un bureau à proximité immédiate de la salle pour que le jury se réunisse avant et après chaque séance.

4. Besoins techniques spécifiques :

a. Matériel

- Régies son et lumière en milieu ou en fond de salle et régie de scène en coulisses ;
- Jeu d'orgue à mémoires pour la lumière ;
- Console de mixage et système de diffusion en façade, adaptés à la taille de la salle ;
- Structure technique (grille, passerelle, perches) ;
- Puissance électrique suffisante.

b. Matériels spécifiques pour les artistes

A réception des fiches techniques des groupes participants, le responsable devra s'assurer que le matériel demandé est disponible et à défaut louer le matériel complémentaire.

Une salle de répétition sera disponible dès l'arrivée des concurrents et jusqu'à la finale du concours ; cette salle peut se situer ailleurs que dans le lieu de spectacle, mais devra être facilement accessible pour les artistes.

5. Besoins pour le jury

La salle de réunion doit être équipée de :

- 1 grande table, 10 sièges ;
- 1 bureau avec 1 ordinateur + connexion internet ;
- 1 imprimante couleur avec papier ;
- Carnets de notes, papier, stylobilles, fiches d'évaluation ;
- Boissons, gobelets, poubelles.

Des voitures avec chauffeurs.

6. Besoins en ressources humaines

Le CNJF doit embaucher tout le personnel nécessaire au bon déroulement du concours, tant sur le plan technique que sur celui de l'accueil.

Le CIJF préconise de respecter l'égalité femme/homme.

La Commission concours culturels se compose de :

- 1 Président ;
- 1 Vice-Président ;
- 1 Rapporteur ;
- Les membres en charge des concours culturels dont ceux du concours chanson.

Ceux-ci doivent :

- Coordonner, superviser les activités et la gestion du site choisi pour la discipline dont ils sont responsables et en informer par des rapports réguliers le Président de la commission afin d'assurer le bon suivi des décisions prises lors des réunions.
- Désigner le site choisi et faire un état des lieux choisis et de leurs infrastructures.

L'équipe technique opérationnelle pour le concours chanson est composée d'un responsable ainsi que :

- 1 Chef de site ;
- 1 Responsable des Concours chanson ;
- 1 Animateur ;
- 1 Secrétariat ;
- 1 Equipe d'accueil du public et animations annexes ;
- 1 Chargé de la Communication et 2 assistants ;
- 1 Chargé du catalogue ;
- 1 Photographe ;
- 1 Régisseur général ;
- 1 Régisseur de plateau ;
- 1 Régisseur son et lumière et 2 assistants ;
- Techniciens ;
- 3 Electriciens et 3 assistants ;
- 3 Manutentionnaires et 5 assistants ;
- 3 Menuisiers et 5 assistants ;
- 2 Equipes de nettoyage ;
- 1 Equipe de gardiennage ;
- 3 Secouristes ;
- 6 Bénévoles ;
- Chauffeurs.

Etablir un tableau avec les coordonnées de chacun (numéro de téléphone et adresse courriel) ;

Prévoir des téléphones mobiles (nombre à déterminer) ;

Prévoir une formation pour les bénévoles (contacts avec les écoles d'art et de communication).

7. Proposition de méthodologie et des rendus des livrables

a. Plans opérationnels

Mise en place d'une commission culturelle chargée de contrôler le bon fonctionnement des activités liées au concours Chanson.

Exigences :

- Concevoir un plan d'action réaliste ;
- Concevoir la programmation et le déroulement du concours ;
- Proposer des équipements techniques adéquats et de qualité ;
- Veiller à l'aménagement et à la dotation du site choisi en matériel ;
- Etablir une convention avec les responsables du lieu choisi ;
- Prévoir l'aménagement de la salle pour le jury ;
- Dresser un état des besoins en bénévoles ;
- Elaborer un plan de formation des diverses équipes ;
- Répertorier l'équipe technique pour le concours.

b. Informations à communiquer aux Etats et gouvernements

- Site choisi et situation dans la ville hôte ;
- Fiche technique du site retenu ;
- Documents formalités de douanes ;
- Listes de matériel proposé ;
- Document valeur d'assurance du matériel à compléter par l'artiste ;
- Les manuels techniques ;
- Rappel des dates et calendrier à respecter.

8. Rétroplanning :

01. Agrément du site retenu et aménagement : - 28 mois ;
02. Réception des fiches techniques détaillées pour toutes les disciplines : - 28 mois ;
03. Liste définitive des membres de la commission : - 24 mois ;
04. Inventaire du matériel : -24 mois ;
05. Transmission du programme prévisionnel préliminaire : - 24 mois ;
06. Appels d'offres : - 20 mois ;
07. Formation des membres de la commission et du personnel : - 18 mois ;
08. Acquisition du matériel : - 6 mois ;
09. Transmission du programme définitif : - 6 mois ;
10. Visite finale du site par les représentants des Etats et gouvernements membres participants : - 6 mois ;
11. Période de simulation technique (tests du matériel) : - 6 mois ;
12. Production du manuel technique : - 4 mois ;
13. Evaluation de la formation des membres : - 3 mois ;
14. Publication du manuel technique : -2 mois ;
15. Publication du programme définitif : - 2 mois ;
16. Réception des décors et éléments scéniques si besoin : - 10 jours ;
17. Démontage des décors et éléments scéniques : à la fin des Jeux ;
18. Catalogue des concours culturels : après les Jeux, version numérique.

9. Considérations finales

- Respecter le cahier des charges et la réglementation propre au concours Chanson ;
- Assurer le succès du concours des Arts de la scène, en faire une promotion et communication de qualité afin que cela soit un événement majeur durant les Jeux et un tremplin pour les artistes.

COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE (CIJF)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56 cijf@francophonie.org

www.jeux.francophonie.org

